EHPAD Résidence Saint Vincent	FICHE PRATIQUE 6 : Absences et sorties de la Résidence	Codification : PAR/ADM/DOCS/DIR/40/18.08.2026 Pages : Page **1** sur **4** Date de rédaction : 18/08/2026 Statut :
Rédaction : BIANCARDINI Valérie, Directrice EHPAD Validation :		
Destinataires : Futurs résidents, familles		

Continuer à sortir et à partager des moments avec vos proches

La Résidence Saint Vincent est votre lieu de vie.

Vous restez libre, dans le respect de votre situation et des éventuelles mesures individuelles prévues pour votre sécurité, de **sortir de l'établissement et de séjourner auprès de vos proches**.

Afin d'assurer la continuité de votre accompagnement et de vos soins, quelques informations pratiques sont nécessaires.

Vous souhaitez sortir quelques heures ?

Vous pouvez quitter la Résidence pour une promenade, un repas, une visite familiale, une activité ou toute autre sortie personnelle.
Afin que l'équipe sache que vous êtes absent et puisse organiser votre accompagnement, pensez à **prévenir un professionnel avant votre départ** en utilisant le coupon de sortie ci-après.
Le coupon est également disponible à l'accueil et auprès des soignants
Il est également important d'indiquer, autant que possible :

- L'heure approximative de votre départ ;
- L'heure prévue de votre retour ;
- Si vous serez absent au moment d'un repas ;
- Les coordonnées permettant de vous joindre ou de joindre la personne qui vous accompagne si cela est nécessaire.

À votre retour, pensez à en informer l'équipe.

Vous souhaitez passer une journée, un week-end ou quelques jours en famille ?

Les séjours auprès de vos proches sont favorisés lorsqu'ils correspondent à vos souhaits.

Pour une absence de plusieurs jours, nous vous demandons de prévenir l'équipe **suffisamment à l'avance** afin de préparer votre départ et votre retour dans de bonnes conditions.
Cela permet notamment d'anticiper :

- Votre traitement médicamenteux ;
- Les soins éventuellement nécessaires pendant votre absence ;

- Vos rendez-vous de santé ;
- Vos repas ;
- Les aides techniques ou matériels dont vous pourriez avoir besoin ;
- Les modalités de votre retour.

Lorsque votre état de santé nécessite des précautions particulières, l'équipe soignante peut échanger avec vous et vos proches afin de préparer le séjour.

Votre traitement pendant votre absence

Si vous suivez un traitement, **ne partez pas sans avoir prévenu l'équipe infirmière**.

Les professionnels organisent avec vous les modalités permettant d'assurer la continuité et la sécurité de votre traitement pendant votre absence.

Selon votre situation, des informations ou consignes particulières peuvent vous être remises.

Et si votre retour est retardé ?

Si vous ne pouvez pas revenir à la date ou à l'heure prévue, pensez à **prévenir la Résidence dès que possible**.

Cela permet aux professionnels d'adapter l'organisation de votre accompagnement et, si nécessaire, celle de vos traitements.

En cas d'hospitalisation

En cas d'hospitalisation, la Résidence organise la transmission des informations nécessaires à la continuité de votre prise en charge.
L'équipe reste en lien, selon la situation, avec l'établissement de santé, le résident et ses proches afin de préparer le retour à la Résidence dans les meilleures conditions.
Si votre état de santé ou votre autonomie ont évolué pendant l'hospitalisation, vos besoins sont réévalués lors de votre retour et votre accompagnement peut être adapté.

Et pour les résidents de l'unité protégée ?

L'accueil au sein de l'unité protégée « Cantou » ne supprime pas la possibilité de sortir de la Résidence ou de séjourner auprès de ses proches.
Les modalités de sortie sont appréciées **individuellement**, en fonction des capacités, des souhaits du résident et des risques éventuellement identifiés.
Lorsque des mesures particulières concernant la liberté d'aller et venir ont été définies, elles sont prises en compte dans l'organisation de la sortie.
L'objectif reste de permettre les sorties et le maintien des liens avec les proches chaque fois que les conditions permettent de les réaliser de manière adaptée.

Quelles conséquences sur votre facturation ?

Les règles applicables à la facturation en cas :

- D'absence pour convenance personnelle ;
- D'hospitalisation ;
- Ou d'autres absences,

sont précisées dans votre **contrat de séjour** conformément aux règles applicables à l'établissement.

L'équipe administrative peut vous renseigner avant votre départ.

À retenir

✓ Je suis libre de sortir de la Résidence.
✓ Je préviens l'équipe de mon départ et de mon retour.
✓ Pour une absence de plusieurs jours, j'anticipe avec les professionnels.
✓ Si j'ai un traitement, je contacte l'équipe infirmière avant mon départ.
✓ En cas de retard ou de changement, je préviens la Résidence.

COUPON DE SORTIE

À compléter lors d'une sortie accompagnée
Ce coupon ne constitue pas une demande d'autorisation de sortie. Il permet d'informer l'équipe de l'absence du résident et d'assurer la continuité et la sécurité de son accompagnement.
Ce coupon permet à l'équipe de connaître votre absence et d'assurer, si nécessaire, la continuité de votre accompagnement et de votre traitement.

Résident(e)

M. / Mme : .....

Date de la sortie : ..... / ..... / .....

Heure de départ : .....
Heure de retour prévue : .....

Personne accompagnant le résident

Nom et prénom : .....

Lien avec le résident (facultatif) : .....

Téléphone permettant de vous joindre pendant la sortie : .....

Avant le départ

☐ Sorite signalée à l'équipe.
☐ Traitement nécessaire pendant la sortie remis, le cas échéant.
☐ Informations ou consignes particulières transmises, le cas échéant.

Information importante

En cas de modification de l'heure de retour prévue ou de difficulté pendant la sortie, merci de **prévenir la Résidence**.
Au retour, merci de signaler la présence du résident à un professionnel et de l'accompagner jusqu'à son unité de vie.
Signature de la personne accompagnant le résident :

.....

Partie réservée à l'établissement

Départ signalé à l'équipe : ☐ Oui

Traitement vérifié/remis si nécessaire : ☐ Oui ☐ Non concerné

Retour du résident constaté : ☐ Oui

Heure effective du retour : .....

Nom et signature du Professionnel : .....